

voûté de la Cour d'appel, la chapelle et son absidiole en encorbellement; c'est dire que ces constructions sont gothiques et d'un gothique de bonne époque. La tourelle surtout « doit être considérée comme une œuvre expressive et parlante; ce n'est pas une copie classique, c'est la synthèse des idées et des états d'âme d'artistes véritables qui savaient faire ressentir à leur tour ce qu'ils avaient eux-mêmes éprouvés. » On suppose que cette partie du palais est l'œuvre du sculpteur grenoblois Martin Claustre. Peu de temps après, en 1506, on charge un verrier lyonnais, Jean Ramel, de décorer le bâtiment de magnifiques vitraux: ceux-ci, hélas, n'existent plus, détruits qu'ils ont été, en 1590, par la commotion des canons de Lesdiguières. En revanche, on possède encore les remarquables boiseries exécutées, de 1521 à 1524, par l'artiste allemand Paul Jude, dans la salle qui était alors la Chambre des comptes; le total des dépenses s'éleva, pour ce fait, à la somme respectable de 1.558 livres.

C'est à Pierre Bucher, procureur général du Parlement, aussi excellent artiste que distingué magistrat, qu'on doit le projet et la réalisation de l'imposante façade renaissance du palais qui s'éleva de 1556 à 1562. Suspendue lors des guerres de religion la construction n'en sera reprise qu'en 1600 par Louis Bruisset. Entre temps on avait orné la cour du bâtiment de majestueuses galeries, à deux étages et couvertes. Enfin, en 1668, le sculpteur sur bois Daniel Guillebaud, fut chargé de ciseler « d'après les dessins du premier décorateur de l'époque, Jean Lepautre, les boiseries des deux principales salles d'audience, qui mesuraient respectivement l'une 20 m. 25, sur 10 m. 20, avec 7 m. 25 d'élévation, l'autre 19 m. 50, sur 15 m. 20, avec une hauteur de 5 m. 95. » L'histoire du palais comporte encore les